



Aspects juridiques de la conduite des affaires en Chine

Plusieurs pièges à éviter

Chambre de commerce du Montréal métropolitain
10 avril 2015

Vivian Desmots
Avocat (Guangzhou, Chine)



Quelques rappels en matière de négoce international avec la Chine

Pour les sociétés en Chine

- Le RMB n'est pas librement convertible en devises.
L'obtention de devises en Chine ou de RMB à l'étranger est contrôlée.
- Licence d'import/export sur approbation pour les sociétés chinoises
A défaut, nécessité d'un agent d'import-export ou trading (ce qui signifie commission à payer par opération).
- Système complexe de remboursement de TVA à l'export
(de 17% à 0% selon les produits, mais le taux de remboursement change régulièrement)

Hong-Kong: “un pays deux systèmes”

- Un compte bancaire à HK = compte bancaire hors de Chine.
- Attention: une société à HK peut avoir un nom identique ou similaire que la société en Chine, sans aucun lien.



Restez prudents...

- La Chine est une terre d'opportunités, mais n'est pas un eldorado !
(les escroqueries sont fréquentes)

- Le vendeur est-il le fabricant ?
(Attention aux "usines-vitrines")

- L'acheteur/ le vendeur chinois est-il solvable ?

Quel est le rôle de votre interlocuteur au sein de la société chinoise ?

- Quelle société d'inspection choisir pour les contrôles sur place et avant expédition (conformité, qualité, garantie des normes) ?



Restez prudents...

- Protégez vos marques, avec extension sur la Chine des marques internationales, voire dépôt de marques nationales en caractères chinois.
- Méconnaissance des techniques de négociations en Chine :
 - plusieurs interlocuteurs,*
 - importance du facteur temps,*
 - retour sur des détails,*
 - exagération des particularités de la culture chinoise,*
 - copinage, se servir du refus de l'administration comme d'une excuse,*
 - etc...*



Achats de produits



L'importance d'un contrat

Tout ne peut pas être défini dans le Bon de Commande, voire la L/C

- Définition détaillée de l'objet et du prix

(cahier des charges ou spécifications en annexe)

- Modalités de propriété du/des moule(s)

- Droits de PI protégés

(licence de marque, dessins, améliorations techniques, restriction pour le fabricant de déposer les droits en son nom en Chine, etc)



L'importance d'un contrat

Tout ne peut pas être défini dans le Bon de Commande, voire la L/C

- Responsabilités mieux définies

(notamment sur le respect de normes, le retour pour non-conformité, la coopération requise si blocage en douanes...)

- Les délais et les pénalités

(ex: certification, expédition des échantillons, expédition des produits, expédition des pièces de rechange, etc).

- Le droit applicable et le tribunal compétent en cas de litige.

Il est possible de désigner un comité d'arbitrage (CCI, CIETAC, HKIAC, SIAC, etc).



Ventes de produits ou de services



Les ventes depuis l' étranger et sans filiale locale

Ventes internationales directes

- Elles sont légales, mais peuvent donner lieu à de nombreuses difficultés en pratique.
- Respect des normes techniques chinoises CCC et autres.
- Règles d' étiquettes et d' emballages.
- Impact du contrôle des changes sur le paiement par le client chinois.
- Risque de blocage en douanes et paiement de droit de douanes/TVA.
- Imposition progressive des services rendus à un client en Chine (Business Tax ou TVA) même en l'absence d'établissement stable < 183 jours.
- Imposition sur le revenu en Chine pour les établissements stables si > 183 jours



Les ventes depuis l' étranger et sans filiale locale

Ventes par un distributeur local

- Exclusivité ou non ?
- Quelle partie du territoire chinois ?
Chine continentale, Taiwan, Hong Kong et Macao
= 4 territoires douaniers, 4 monnaies et 4 traditions juridiques différentes
- L' enregistrement des marques en Chine et de leurs traductions chinoises.
- L' enregistrement de certificats ou permis de produits réglementés
(ex: médicament, produit alimentaire, parfum, équipements spéciaux dans les secteurs de l'énergie, etc).



Protection des marques



Enregistrement de marques

Marque internationale

- La Chine fait partie de l'Arrangement de Madrid et de l'OMPI. Mais applicable ni à Hong Kong, ni à Macao, ni à Taiwan.
- Seule une société établie dans un pays membre peut être titulaire d'une marque internationale (par exemple Etats-Unis ou plupart des pays de l'UE).

Marque nationale en Chine

- Différentes formes possibles pour la marque en Chine
Marque verbale, marque figurative (couleurs ou NB), marque 3D, marque sonore, ...
- Contrôle préliminaire par le Bureau des Marques Chinois lors du dépôt.
- Dossier de demande relativement simple, mais délais très longs (>1 an) et risque élevé de refus par le Bureau des Marques Chinois à cause de marques similaires.

→ Recherche d'antériorité fortement recommandée avant le dépôt.

DS

Implantation



Formes d'implantation les plus courantes en Chine

- Relations contractuelles avec des partenaires en Chine
→ *Attention à la fiscalité et la notion d'établissement stable après 183 jours*
- Bureaux de représentation
→ *Activités commerciales proscrites*
- Incubateurs ou solution de portage
→ *Partage des coûts et des responsabilités à définir*



Formes d'implantation les plus courantes en Chine

- Filiales à responsabilité limitée:
 - Sociétés à capitaux mixtes « joint-ventures »
→ *Une JV, c'est un mariage...*
 - Sociétés à capitaux 100% étrangers « WFOE »
→ *Activité autorisée aux IDE ?*
- Acquisition/entrée au capital d'une société chinoise et transformation en société JV ou WFOE
- Sociétés par actions ;
- Centre régional ;
- Sociétés d'investissements et de financement.



Processus d'approbation et non d'enregistrement automatique

- L'objet social est limité et doit correspondre à une catégorie déterminée.
→ *Plusieurs autorités d'approbation en fonction des activités.*
- Les sociétés "boîtes aux lettres" ou sans adresse physique ne sont pas autorisées.
- En pratique, un capital social minimum est exigé en fonction de l'objet social envisagé et de la ville d'implantation.

→ *Attention à capitaliser suffisamment la filiale*
→ *Les avances en compte courant ne sont pas reconnues et peuvent violer la réglementation des changes.*



Processus d'approbation et non d'enregistrement automatique

- L'objet social d'une société est encadré par la réglementation chinoise.

En fonction des secteurs, le domaine d'activités envisagé pourra être encouragé, autorisé, restreint ou interdit aux IDE ("Catalogue des investissements étrangers", amendé le 10 mars 2015).

→ *Nouveauté de la « Liste négative » dans les zones pilotes de Shanghai et Guangdong, Tianjin.*

→ *Prochaine loi sur les IDE et nouveau concept de traitement national.*



Questions - Réponses

Contacts Chine

Shanghai: severin@dsavocats.com

Pékin: bazin@dsavocats.com

Canton/Shenzhen desmonts@dsavocats.com

Contacts Canada

Québec: jwelch@dswelchbussieres.com

Montréal: mcauchon@dswelchbussieres.com

www.dsavocats.com